

ADHRAVA

Association de Défense des
Habitants, Résidents et Amis de
la Vallée de l'Allanche

AssociationADHRAVA@gmail.com

Monsieur Bernard THOMAS
Commissaire-enquêteur

Neussargues-en-Pinatelle, le 7 avril 2024

Objet : Défusion de Neussargues-en-Pinatelle – participation à l'enquête publique

Monsieur le commissaire-enquêteur,

C'est avec la plus grande satisfaction que notre association a pris connaissance de l'arrêté du préfet du Cantal n°2024-0272 du 28 février 2024 portant ouverture d'une enquête publique en vue d'ériger de nouveau en Communes indépendantes les cinq entités constituant aujourd'hui Neussargues-en-Pinatelle.

Au-delà des dysfonctionnements manifestes de la Commune de Neussargues-en-Pinatelle, qui ont alimenté la presse locale depuis 2021 (cf. annexe 1) ainsi que les services de la gendarmerie du fait des nombreuses et invraisemblables plaintes croisées entre élus, **nous souhaitons attirer votre attention sur deux dossiers qui justifient pleinement la défusion des cinq entités.**

1/ Le premier dossier est celui du projet de carrière que l'entreprise MONNERON, historiquement installée à Neussargues-Moissac, porte depuis 2005 sur le site des Côtes-de-Chanzac (ex-commune de Sainte-Anastasia), et ce alors que le Conseil d'Etat a confirmé le 11 janvier 2013 le caractère illégal de ce projet. Celui-ci dévasterait en effet un site à l'environnement exceptionnel, par ailleurs protégé par plusieurs classements environnementaux (Natura 2000, ZNIEFF I et II, parc naturel régional des volcans d'Auvergne, trame verte et bleu du SCOT Est-Cantal, etc.), et aboutirait à la destruction de plusieurs espèces protégées au titre de l'arrêté du 20 janvier 1982, c'est-à-dire d'espèces considérées comme étant en voie de disparition (cf. annexe 2 pour des extraits du jugement de première instance du 16 juillet 2010, particulièrement motivé et pointant « *l'erreur manifeste d'appréciation* » du préfet de l'époque qui avait autorisé ce projet, c'est-à-dire une erreur grossière de raisonnement et une décision contraire au bon sens le plus évident).

En dépit du caractère désormais définitif de ces décisions de justice et du rejet constant et massif du projet par la population, l'entreprise MONNERON continue pourtant régulièrement de chercher à le relancer. Cet acharnement est d'autant moins compréhensible que l'Etat a autorisé l'entreprise, en février 2020, à exploiter pour trente années et pour un tonnage conséquent une carrière sur la commune de Vèze, située à une dizaine de kilomètres du site qu'elle convoite à Sainte-Anastasia (arrêté n°2020-0229 du préfet du Cantal du 18 février 2020).

La dernière tentative, qui date du conseil municipal du 27 janvier 2021, a été initiée avec l'appui de la Commune de Neussargues-en-Pinatelle alors même que la première adjointe de l'époque, Mme Nathalie PETELET, est par ailleurs la propriétaire-dirigeante de la carrière MONNERON. **Cette nouvelle tentative de relance du projet, qui était la troisième depuis la décision de 2013 du Conseil d'Etat, avait particulièrement choqué la population (cf. l'enquête publique sur le SCOT Est-Cantal, annexes n°3 et n°4). Elle a d'ailleurs été à l'origine de la première crise au sein de la majorité municipale : outre la contradiction avec les engagements de campagne de cette nouvelle équipe et le conflit d'intérêt évident de la première adjointe, la relance du projet prenait la forme d'une demande de la Commune à l'Etat d'exproprier (au titre de « l'intérêt général »...) purement et simplement les ayants-droits du bien de section des Côtes-de-Chanzac pour permettre à l'entreprise d'exploiter le site, c'est-à-dire d'une incompréhensible demande de spoliation des habitants au bénéfice d'un projet purement privé.**

Au-delà de son caractère choquant, ce dossier démontre à lui seul l'absence d'intérêt communal et donc l'échec de la création de la nouvelle commune : les nouveaux élus, majoritairement issus de Neussargues-Moissac, n'ont en effet dans ce cas précis que cherché à défendre les intérêts des habitants de Neussargues-Moissac en poussant les activités polluantes et nocives d'une de leurs entreprises à s'installer sur ce qu'ils estiment être la périphérie lointaine de la Commune, à savoir Sainte-Anastasie. Que le site sur lequel l'entreprise a jeté son dévolu fût exceptionnel de par son environnement et son paysage, qu'il fut protégé par des décisions de justice définitives et que le projet se traduise par une spoliation des ayants-droits du bien de section n'avait finalement aucune importance.

2/ Le second dossier emblématique est celui de la rénovation de l'église romane (et donc millénaire) du bourg de Sainte-Anastasie, dont l'état est préoccupant (cf. annexe n°5). S'intégrant dans la route des églises clunisiennes cantaliennes dont l'édifice le plus emblématique est Saint-Pierre de Bredons (à une quinzaine de km et en cours de classement au patrimoine mondial de l'Unesco), l'église de Sainte-Anastasie fait l'objet d'une attention locale depuis 2017 compte tenu de la dégradation manifeste de son gros œuvre. Une association dynamique (Les Amis de l'Eglise de Sainte-Anastasie – ADESA) a été créée en 2018 et a organisé plusieurs campagnes de levée de fonds avec l'aide de la fondation du patrimoine¹. A la date du 7 avril 2024, ce sont ainsi 36.519 € qui ont été collectés auprès du grand public et 30.000 € auprès de l'assureur AG2R-La Mondiale.

Pourtant, en dépit de l'urgence de lancer les travaux, de la mobilisation locale, de moyens financiers suffisants, du soutien répété de l'Etat et de deux délibérations unanimes du conseil municipal en faveur de ce projet (la dernière en date du 30 août 2022, cf. annexe n°5), rien n'a été entrepris à ce jour, principalement pour des raisons politiques et pour un désintérêt manifeste du maire de Neussargues-en-Pinatelle concernant un projet qui ne concerne pas le territoire de l'ex-commune de Neussargues-Moissac.

*

Dans ce contexte, nous apportons tout notre soutien au projet de défusion des cinq communes et au rétablissement des cinq communes historiques. Nous insistons en particulier sur l'importance, pour Sainte-Anastasie, de retrouver sa pleine indépendance et de ne pas être rattachée à Neussargues-Moissac, afin de pouvoir protéger pleinement son environnement exceptionnel (en particulier Chanzac) et son patrimoine.

Nous n'avons aucune inquiétude quant à l'impact de la défusion : les cinq communes savaient se gérer seules avant 2016 et elles continueront d'appartenir à la communauté de communes Hautes Terres Communauté. Enfin, la vie associative y est très active et témoigne de l'existence locale de talents et d'énergie qui sauront se mobiliser dans le cadre des futurs exécutifs locaux.

¹ <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-sainte-anastasie-de-neussargues-en-pinatelle>

Nous vous prions de croire, monsieur le commissaire-enquêteur, en nos salutations les plus respectueuses.

La présidente,
Gabrielle TUCELLA



Annexe 1 : Extraits de la presse locale sur les conflits au sein de la commune de Neussargues-en-Pinatelle

Annexe 2 : Extraits du jugement du 16 juillet 2010 du tribunal administratif de Clermont-Ferrand annulant l'autorisation d'ouverture de carrière sur le site des Côtes de Chanzac

Annexe 3 : Extraits du rapport du commissaire enquêteur sur le SCOT Est-Cantal (12 mars 2021)

Annexe 4 : Extrait de la presse locale sur le SCOT Est-Cantal et l'opposition au projet de carrière de Chanzac (20 avril 2021)

Annexe 5 : L'état de l'église de Sainte-Anastasia

Annexe 1 : Extraits de la presse locale sur les conflits au sein de la commune de Neussargues-en-Pinatelle

La Montagne, le 18 juin 2021 :

LA MONTAGNE, VENDREDI 18 JUIN 2021 15

SAINT-FLOUR. Fitdays. Aujourd'hui, et pour la première fois, les allées Pompidou accueillent les Fitdays MGEN. Le village s'ouvrira gratuitement au public de 16 heures à 19 h 30 avec, au programme, une initiation au triathlon pour les enfants de 5 à 12 ans (combinaison et vélo fournis), un concert du groupe *Muzik Avenue* à 17 h 30 ainsi qu'un parcours du coeur et de l'aquathlon à faire en famille dès 18 h 30. ■

LAISSEZ-VOUS CONTER LES REMPARTS : À L'ASSAUT DE LA CITÉ MÉDIÉVALE



TOURISME. Visite guidée. À Saint-Flour, les hommes du Moyen Âge ont poursuivi le travail des volcans pour faire de la ville un bastion redoutable, souvent assiégé mais jamais conquis. Demain samedi, l'office de tourisme propose de partir à l'assaut de l'ancienne place forte et remonter le temps pour revivre le chaos de la guerre de Cent Ans et des guerres de religion. Avec la pacification progressive du royaume et l'agrandissement de la ville, les remparts ont été démantelés mais les vestiges de cette trépidante histoire sont encore visibles. Départ à 14 h 30. Prévoir des chaussures adaptées. Réservation recommandée au 04.71.60.22.50. Visite assurée à partir de 2 personnes payantes. Tarif : 5 € ; réduit (enfant - 12 ans, étudiant, chômeur), 3 €. ■

Saint-Flour → Vie locale

NEUSSARGUES EN PINATELLE ■ L'opposition vote contre l'approbation du PV du Conseil municipal du 10 avril

Une municipalité sous haute tension

La tension monte depuis ces derniers mois à Neussargues en Pinatelle. Illustration lors du dernier Conseil municipal.

Isabelle Barnerias
isabelle.barnerias@centrefrance.com

Avec 16 points inscrits à l'ordre du jour, et un 17^e ajouté avant le début de la séance, sur proposition du maire, Michel Porteneuve, et qui a fait débat, la réunion du Conseil municipal de Neussargues en Pinatelle ne s'annonçait ni dense ni bouillonnante. Mais c'était sans compter sur la détermination de l'opposition, menée par Ghyslaine Pradel, à obtenir des informations et des explications du maire quant à l'invalidité de la procuration de l'une des élus, lors du précédent conseil, le 10 avril.

Procuration

Noté avec 11 voix pour et 11 voix contre, celle du maire étant prépondérante en cas d'égalité, le budget de l'eau de la commune de Neussargues en Pinatelle avait été approuvé lors du dernier conseil municipal. Si la procuration de l'élu avait été validée, elle aurait pu infléchir le vote. Un détail qui n'en est pas un, dans un contexte de relations tendues, car la voix de cet-



CONSEIL. Le maire, Michel Porteneuve, est revenu sur le dernier Conseil municipal, suite aux coups des procurations.

te conseillère aurait peut-être pu radicalement changer la donne.

Ainsi, au lieu de voter le procès-verbal de ce dernier conseil, Michel Porteneuve a dû s'expliquer : « La procuration a été envoyée sur la boîte mail du secrétaire le vendredi à 12 h 51 pour un conseil qui se tenait le lendemain matin à 10 heures. Or, la secrétaire générale ne travaille pas le vendredi après-midi et arrête à midi. N'ayant pas accès à la boîte mail du secrétaire, je n'ai pas pu prendre connaissance de cette procuration. Je l'ai donc comptée comme absente ». Mais cette explication n'a pas convaincu Ghyslaine Pradel, assurant que lorsqu'elle était maire, elle « avait accès à toutes les boîtes mails. » Elle s'étonnait de « ce défaut de

fonctionnement ». Djuwan Armandet faisait, quant à elle, remarquer que lors du conseil municipal du 27 novembre, une procuration confirmée par sms avait été acceptée.

« Erreur » ou « faux » ?

Et Michel Porteneuve d'apporter également des éclaircissements sur les procès-verbaux de ce même conseil du 10 avril qu'il avoue « avoir oublié de faire signer » à l'issue de la séance. « C'est une erreur de ma part, une erreur de débutant », assurait le maire, qui expliquait avoir recontacté dès le lendemain tous les élus pour leur faire signer les documents à posteriori. Ce qu'auraient refusé 7 membres de l'opposition (sur 8), qui ont alors saisi la Préfecture, qui

a ce jour n'a pas statué sur la question.

« Mais est-ce que les signatures correspondent bien aux personnes identifiées ? », avait interrogé Franck Panafieu quelques jours après lors « d'un échange vif dans mon bureau », précisait le maire. L'élu d'opposition, qui assumait aussi par ailleurs « l'erreur » de ne pas avoir pensé à faire signer les PV, faisant allusion à la signature de l'un des conseillers municipaux de la majorité qui aurait été apposée par son épouse et non par lui-même. Ce que ne contestait pas Michel Porteneuve expliquant que ce dit conseiller « était dans les champs, trop loin pour revenir. Lorsque sa femme l'a appelé, elle a mis le téléphone sur haut-parleur et il a demandé qu'elle signe à sa place. Nous étions trois adultes consentants

à ce moment-là », justifiait-il.

« Ce n'est pas possible que vous puissiez faire ça ! C'est un faux. C'est très grave », clamait Ghyslaine Pradel. Et Franck Panafieu d'ajouter : « On ira au tribunal ! ».

« J'ai essayé de faire de mon mieux », répondait Michel Porteneuve. Je n'imaginai pas une seule seconde que je n'avais pas le droit de faire ça. Vous avez écrit un courrier à la Préfecture, et on n'a pas de réponse mais est-ce que la vie s'arrête pour autant ? Moi, je veux continuer de travailler pour la commune. Je suis de bonne foi, bon sang ! Je sais parfaitement l'ambiance qu'il y a dans ce conseil, je sais que je suis l'homme à abattre... ». Car depuis les dernières élections, frictions, rumeurs et errements sont le lot quotidien de la vie à Neussargues. ■

■ Une majorité à géométrie variable

Lorsque Michel Porteneuve a souhaité participer à la vie municipale de la commune de Neussargues en Pinatelle en 2020, en se présentant comme tête de liste sur la « deuxième » liste, « car lorsque j'avais proposé à Ghyslaine Pradel de m'investir avec elle, elle m'avait répondu 'on n'a pas besoin de vous' », assure-t-il, c'était une décision « très réfléchie » avec « un vrai projet ». Michel Porteneuve a remporté l'élection avec 51,56 % des voix soit 18 sièges, contre 48,43% pour la liste de la maire sortante qui a ainsi obtenu 5 sièges (Franck Panafieu, Aline Chanson, Christophe Colle et Valérie Gimhaç). Aujourd'hui, parmi ses « fidèles », comme il les appelle, trois d'entre eux ont officiellement rejoint l'opposition (Djuwan Armandet, à qui il avait confié la délégation de maire de Chalignyres, Corine Charbonnier et Marie-Ange Charbonnier). Mais, sur certains votes, comme le budget de l'eau, cette majorité s'amoindrit encore.

« Tant que je peux tenir, je tiendrai, contre vents et marées »

Face à la tension qui règne au sein du Conseil municipal, depuis la dernière élection, et « qui va crescendo », Michel Porteneuve s'avoue « déçu » de la situation.

■ **A quel moment la situation s'est-elle détériorée ?** Très rapidement. Déjà lors de la passation, c'était très tendu. Après, c'est allé crescendo.

■ **Comment l'expliquez-vous ?** Je pensais qu'on serait une équipe

soudée, y compris avec l'opposition. Je pensais marier tout le monde et qu'on travaillerait dans le même esprit. Quand j'ai créé les commissions, je souhaitais intégrer l'opposition pour l'intérêt général. J'ai été mal conseillé au départ, par quelqu'un de ma liste.

■ **Envisagez-vous de démissionner ?** Non, et tous les gens qui me soutiennent me disent de tenir le coup. Tant que je peux tenir, je

tiendrai, contre vents et marées. Je sais que le but c'est de me faire craquer, mais mon souhait c'est de continuer à œuvrer pour la grande commune de Neussargues en Pinatelle pour réunir les cinq villages, ce qui n'était pas le cas avant. Ce qui est décevant, c'est le non-cement et la trahison de certains fidèles de mon équipe [3 d'entre eux ont rejoint l'opposition, ndr] dans le projet commun pour lequel ils avaient donné leur adhésion. La cohésion totale de ma liste n'est plus, ce qui empêche le bon fonctionnement de notre mission et le ralentissement des projets. Je suis devenu la cible de dénominations calomnieuses et ignominieuses.

Nous avons dû reprendre des travaux de l'ancien mandat qui n'étaient pas conformes, comme la traversée de Sainte-Anastasia, la place de Neussargues, des

factures impayées... C'est facile de critiquer mais ils [l'opposition, ndr] feraient mieux de balayer devant leur porte.

■ **Comment voyez-vous l'avenir, dans un tel contexte, alors qu'il vous reste encore cinq ans ?** Ça devient très difficile. On va tous au conseil municipal la boule au ventre. Il y a une pression constante sur le maire, qui empêche d'avancer et au détriment de l'intérêt général et de pourquoi je me suis investi dans cette commune. L'énergie dépensée par l'opposition qui exige l'excellence alors qu'elle n'a pas non plus été exemplaire occulte les manques au cours de leur mandat.

Alors, pour l'avenir, je vais prendre des décisions fortes.

■ **Que répondez-vous à ceux qui vous taxent de vouloir faire plaisir à Nathalie Petetel, votre première**

adjointe, quant à l'exploitation de la carrière de Sainte-Anastasia ?

J'en ai marre d'entendre dire qu'il y a du favoritisme. C'est uniquement dans l'intérêt général.

Face à la demande d'un chef d'entreprise qui veut réactiver cette ancienne carrière pour pérenniser son entreprise, et dont le contrat de forage rapporterait en plus la somme conséquente d'environ 25.000 € annuellement à la commune, je suis pour. Hormis ça, c'est un vrai intérêt économique, pas que pour Neussargues. J'ai suivi la procédure que m'ont indiquée les services de l'État de communaliser un bien de section dans l'intérêt général [la délibération prise en conseil municipal du 27 janvier a été adoptée avec 11 abstentions, 3 contre et 8 pour]. ■

Propos recueillis par Isabelle Barnerias

Cantal

Quelques pas de plus vers l'impasse

La situation se complique toujours plus à Neussargues en Pinatelle. Mardi, en conseil, le maire a réclamé du soutien. Il n'en a pas obtenu.

Yann Bayssat

Quatre heures à argumenter. Quatre heures à réclamer du soutien, politique ou technique. Quatre heures sans s'asseoir, à faire les cent pas. Mais après ces quatre heures de conseil municipal, Michel Porteneuve n'est pas plus avancé. La situation politique était compliquée depuis des mois à Neussargues en Pinatelle, elle l'est encore plus depuis mardi soir.

On savait la majorité lézardée (voir nos précédentes éditions), mais aujourd'hui le maire est encore plus esseulé, et il le déplore. Depuis la rentrée, trois démissions se sont ajoutées aux élus ayant déjà pris leur distance dans l'équipe en place : Rémy Prodhomme, Cynthia Sabatier, et la première adjointe, Nathalie Petelet. Laurence Pinche et Gérard Cistel ont intégré le conseil. Mais c'est l'engagement des élus qui importe au maire.

Pas de nouvel adjoint

« J'ai besoin de renfort, plaide-t-il. Je ne peux pas y arriver tout seul. Depuis dix-huit mois, je travaille treize heures par jour, six jours sur sept. Je veux bien assumer toutes les responsabilités. Mais on me reproche de faire des erreurs, de ne pas être présent ici ou là. Ce n'est pas par fainéantise, c'est parce que je ne peux pas faire plus. » Une situation qui ne peut qu'empêcher sans Nathalie Petelet. « Elle avait des fonctions importantes : les finances, les marchés publics, l'urbanisme, elle allait au Sytec. J'en prends déjà pas mal en plus avec les autres démissions, j'ai géré le camping cet été, l'Ehpad... si on en rajoute, la coupe sera pleine. »

Deux choix s'offraient au conseil pour faire face à cette démission : fonctionner avec un adjoint de moins, ou ajouter une femme à l'exécutif. Le maire proposait la seconde : « Je suis sûr que si on se réorganise, on peut y arriver. Si tout le monde y met du sien, ça peut le faire. » Mais un seul autre conseiller que le maire votait en ce sens. Neussargues en Pinatelle n'aura plus que cinq adjoints. « On ne change pas une équipe qui ga-



ESSEULÉ. Michel Porteneuve continue à se battre, mais ses appels au soutien n'ont pas trouvé d'écho mardi soir.

gne » soufflait Michel Porteneuve.

Le premier d'entre eux sera Thierry Dalle, maire délégué de Celles. « Premier adjoint, ça te va ? » lui demandait le maire. « Premier, deuxième, peu m'importe, ce n'est pas ce qui compte. Moi, je m'occupe de ma commune, et je vote pour elle. J'ai entendu des rumeurs quand je me suis abstenu sur le budget, mais ce n'était pas contre toi. C'était parce qu'une ligne de 300.000 euros avait changé entre ce qu'on avait décidé le jeudi, et le samedi. » Et pour ce qui est de récupérer les prérogatives de Nathalie Petelet « je bosse, moi, je peux pas tout faire. Je t'invite à te lever à 6 heures du matin demain pour t'occuper de mes six gars. » Sur ce point, comme sur d'autres, le ton montait entre les deux hommes, rarement sur la même longueur d'onde.

Mais ce n'est rien comparé à l'animosité tangible qui règne entre le maire et la maire déléguée de Chalinargues, et vice-présidente de l'intercommunalité, Djuwan Armandet, qui devient deuxième adjointe. Elle dénonçait, entre autres, « les promesses de campagne non tenues sur la maison de la Pinatelle, une inaction qui nous a fait perdre de potentiels gestionnaires. » Michel Porteneuve com-

mençait par lui reprocher son « absence dans toutes les commissions », et finissait par lui envoyer un « maintenant tu me respectes, c'est moi le maire » quand elle estimait que tous les dossiers de Chalinargues étaient bloqués. Mais c'est lui qui calmait un échange plus vif et agressif encore entre Fabienne Farradèche, maire déléguée de Sainte-Anastasie et quatrième adjointe, et cette dernière.

Des commissions dépeuplées

Au-delà de l'exécutif, les trois démissions laissent aussi des vides dans les commissions. Michel Porteneuve proposait donc de tout remettre à plat. « Certaines ne fonctionnent pas, d'autres bien. Si on s'y met tous ensemble, qu'on revoit les choses, on va y arriver. » Pour chacune, il cherchait des volontaires. Mais il n'en trouvait guère. Les membres de son équipe ne se proposaient que très rarement. Djuwan Armandet sortait de toutes celles où elle siégeait. Franck Panafieu, élu d'opposition, lui lançait qu'« il est trop tard. Nous avons proposé nos services, vous n'en avez pas voulu. » Et quand Michel Porteneuve faisait un appel du pied à une autre élue de ce groupe, Allene Chanson, cette dernière ré-

pondait : « Je ne peux pas, Michel. Je n'ai pas besoin d'être dans une commission pour servir la commune. Et puis je suis censée être dans l'opposition, et surtout, quand je vois l'ambiance entre vous... »

Pour la question de la vice-présidence du CCAS, laissée par Cynthia Sabatier, Michel Porteneuve allait plus loin : « Je ne pourrai pas supporter qu'on ne délivre pas les colis de Noël. S'il le faut, je les paierai sur mes indemnités. » Laurence Pinche se proposait pour le poste, mais Djuwan Armandet faisait remarquer qu'il fallait un vote, qui n'était pas prévu à l'ordre du jour. « Je vais travailler avec elle, et vous la choisirez ou non au prochain conseil, concluait le maire. Au pire, vous écrirez au préfet, vous connaissez l'adresse. Mais les colis seront livrés. »

Sans renfort administratif

Michel Porteneuve pouvait encore espérer un soutien administratif, et proposait d'engager un secrétaire général. « Massiac, Murat en ont un, alors qu'ils n'ont pas une commune aussi étendue, ce qui complique les choses. Il faut se structurer. Et cela me soulagerait énormément. » « Ce poste ne résoudra pas les problèmes, il en créera d'autres » estimait Franck Pana-

fieu. « Et avec la simulation salariale que vous proposez, (50.000 € brut), on ne trouvera pas la bonne personne. » Jérôme Lussert proposait, lui, de faire monter en grade une secrétaire pour embaucher une autre. Et l'ancienne maire, aujourd'hui dans l'opposition, Ghyslaine Pradel, d'ajouter : « le problème, monsieur le maire, c'est qu'aujourd'hui vous êtes bien seul à travailler. Or un secrétaire général n'est pas là pour pallier le manque de des élus. Dans une collectivité, ce sont les élus qui commandent, pas les services. Or si les premiers sont absents, les seconds le font, on le voit ailleurs, mais ce n'est pas bon. » Il n'y aura pas plus de secrétaire général que d'adjoint supplémentaire : à douze voix contre, dix pour et une abstention, le conseil a rejeté la proposition.

Sur des sujets plus techniques, les rares autres délibérations étaient adoptées. Mais politiquement, Neussargues en Pinatelle, en crise depuis des mois, semble aujourd'hui dans une impasse. Et ce conseil municipal, devant un public plus nombreux que les élus, signe que la crise est ouverte, a eu des allures d'une salle des pas perdus pour Michel Porteneuve. ■

Saint-Flour → Vie locale

NEUSSARGUES EN PINATTELLE ■ Michel Porteneuve veut poursuivre son engagement auprès de la population

« 2022 s'annonce aussi hard que 2021 »

Malgré un contexte municipal difficile, le maire de Neussargues en Pinatelle ne veut pas baisser les bras et reste motivé, dans l'attente « d'une cohésion au sein du conseil municipal pour faire avancer la commune ».

Isabelle Barnérias
isabelle.barnerias@centrefrance.com

C'est dans le bulletin municipal qui sortira le 15 janvier que le maire de Neussargues en Pinatelle, Michel Porteneuve adressera ses vœux à la population. Des vœux chargés d'optimisme et d'espoir pour, souhaite-t-il, « avoir une cohésion au sein du conseil municipal pour faire avancer la commune ». « Car, poursuit-il, la fonction de maire à Neussargues en Pinatelle est compliquée. C'est difficile de remplir la mission pour laquelle je m'investis et m'investirai encore. J'avais pourtant bien pris la mesure de la fonction. Neussargues est une commune nouvelle de 1.800 habitants qui a besoin d'être structurée, notamment au niveau administratif [via la nomination d'un DGS à la mairie estim-t-il, ndr] et des services techniques, et d'une façon pérenne. Mais sans rien inventer. Juste en prenant modèle sur les communes qui ont le même nombre d'habitants [Massiac et Murat, ndr], mais qui sont, elles, bien moins étendues et qui n'ont pas cinq communes déléguées ».

« Vis-à-vis de la population auprès de qui je me suis engagé pour faire évoluer le village, tant que je peux tenir je tiendrai »

Ainsi, depuis son élection, Michel Porteneuve, qui a aussi dû essuyer la démission cette année de sa première adjointe, Nathalie Petelet (*), et de deux conseillers municipaux, Rémy Prod'homme et Cynthia Sabatier, « des conseillers de valeur, intéressés et motivés », enchaîne et



MOTIVÉ. Malgré les coups durs qu'il encaisse depuis son élection en mars 2020 à la tête de la municipalité de Neussargues en Pinatelle, Michel Porteneuve reste motivé, engagé et investi « pour la commune ».

encaisse les coups durs. « Pour l'instant, confesse-t-il, je suis déçu par le comportement de certains, mais encore motivé. Et vis-à-vis de la population auprès de qui je me suis engagé pour faire évoluer le village, tant que je peux tenir je tiendrai. Mais il y a, dans mon conseil, trop d'obstructions », déplore-t-il. Et de lancer que « 2022 s'annonce aussi hard que 2021 ».

Après la préparation, place à la mise en œuvre

Une année 2021 qui a essentiellement permis de préparer et valider les projets municipaux qui seront lancés dès cette année. À commencer par l'état des lieux du réseau d'assainissement de Neussargues en Pinatelle, en partenariat avec le CIT, qui a mis en évidence « des réseaux vétustes et ponctuellement non conformes », explique le maire qui souhaite ainsi « régler rapidement le problème d'assainissement de Chavagnac et de la station d'épuration de Neussargues qui présente trop de dysfonctionnements, notamment au niveau des eaux claires ». Un

chantier de longue haleine estimé à plus d'1M€.

Les travaux de rénovation des traverses de Sainte-Anastasia et de Neussargues devaient, eux aussi, débiter cette année, après avoir été reportés. « Il a fallu remettre à plat les contrats initiés par l'ancienne mandature », détaille Michel Porteneuve. Et d'expliquer : « Pour Sainte-Anastasia, il n'avait pas été prévu de refaire les réseaux d'eau et d'incendie sous la route. Ce qui va finalement être fait ». La commune déléguée de Sainte-Anastasia va également bénéficier d'un programme de réfection de son pont et de restauration de son église.

« Pour Neussargues, poursuit Michel Porteneuve, les travaux ont été stoppés suite à la découverte d'HAP [Hydrocarbure aromatique polycyclique, ndr] et d'amiante en surface dans la couche d'enrobé, nécessitant un traitement d'évacuation particulier vers une décharge agréée. Or, la seule agréée se trouve dans le sud de la France et ça a un coût. Il faut donc reconsidérer le dossier avant d'attaquer

les travaux ». « Je souhaiterais également, ajoute le maire, lancer une étude pour la réalisation d'une passerelle piétonne métallique sur le pont de la rue du commerce qui enjambe l'Alagnon, dans un souci de sécurité ». « Et refaire le revêtement de la place du 19-Mars-1962, suite à une erreur, et la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite ».

La municipalité de Neussargues en Pinatelle va également poursuivre les travaux engagés à l'école publique André-Roudil. Après la rénovation des fenêtres, le toit va être entièrement refait et une climatisation installée.

Michel Porteneuve ne manque pas d'idées. Tout d'abord, face à « une demande de logements dans tous les hameaux », il souhaite lancer « un état des lieux exhaustif des logements disponibles à rénover et à créer, en s'appuyant sur le programme "Petites villes de demain" ». Mais aussi réfléchir « à une extension de la maison de retraite », « trouver des artisans pour remplir les six boxes vides de l'hôtel d'entreprises », et « sauver le dernier commerce de

Chalargues, un bar-épicerie ».

(*) Thierry Dalle, maire délégué de Celles, a remplacé Nathalie Petelet.

REVOIR LA MAISON DE LA PINATTELLE

Après plusieurs mois de fermeture, la maison de la Pinatelle a rouvert ses portes l'année dernière et est restée ouverte durant toute l'année 2021, sous l'impulsion de Michel Porteneuve et des élus. « Une victoire pour le maire, qui reste toutefois lucide quant à la réorientation du site. « Il faut retrouver le projet, de façon pérenne, pour faire vivre la structure. C'est un outil très intéressant, avec une bonne scénographie à réactiver, mais il faut qu'on réfléchisse à un projet durable », assure-t-il. « Une victoire également d'avoir pu, malgré un vote du conseil municipal très juste, obtenir l'autorisation d'acheter un terrain pour créer un lotissement », estime le maire.

Cantal

L'Union du Cantal, le 16 avril 2022 :



La Montagne, le 23 novembre 2022 :



DÉPARTEMENT ET LOCALES ▼

POLITIQUE ■ La situation ne s'améliore pas à Neussargues en Pinatelle

Un conseil tendu et écourté

Neussargues en Pinatelle a connu un nouveau conseil municipal à couteaux tirés, lundi soir. Qui a été levé après plus de deux heures... et seulement deux délibérations adoptées.

Yann Bayssat

Une trêve pour le programme Petites villes de demain, conjoint avec Allanche, Murat et Massiac, et pour la future opération de revitalisation du territoire, qu'Hautes Terres communauté signera mi-décembre. Certes, certains de leurs points ont été débattus, mais ces dispositifs ont été votés, à l'unanimité (*). Ce qui, pour un conseil municipal de Neussargues, est rare.

Ces dispositifs permettent d'ouvrir un certain nombre d'aides à l'amélioration de l'habitat, à la rénovation de façades commerciales. Et impliquent plusieurs projets, intercommunaux et communaux.

Qu'on ne listera pas, tant aujourd'hui, il paraît improbable de les voir aboutir. Car passée cette parenthèse, l'ambiance se dégradait illico. Et comme jamais, certainement, dans une assemblée où, pourtant, il y avait déjà eu de nombreux précédents. Le linge sale était lavé dans l'ancienne famille de la



DEBOUTS. Michel Porteneuve se défend tandis que certains de ses élus quittent la salle.

majorité, aujourd'hui déchirée. Des noms d'oiseaux volaient. Et le maire était mis en minorité... avant même qu'un sujet soit abordé. Sur l'ordre des délibérations de la séance, que l'opposition avait demandé de changer pour évoquer d'abord les délégations enlevées aux 1^{er} et 2^e adjoints. Trois élus, parmi ses partisans, quittaient la salle. L'un d'eux, Florent Chalmeton, résumait : « aujourd'hui j'ai honte, car rien n'avance, et je ne veux pas participer à cette comédie. »

L'opposition soulevait certains points de crispations à l'heure de voter des décisions modificati-

ves d'un budget qui, faute de majorité, avait été promulgué par le préfet sur proposition de la Chambre régionale des comptes. Comme, selon Djuwan Armandet, « ce directeur général des services que vous avez recruté contre l'avis du conseil municipal, contre celui du préfet et de la chambre régionale des comptes. »

Et Michel Porteneuve de rétorquer : « aujourd'hui, vous êtes une bande de snipers, je suis l'homme à abattre. Vous voulez me fumer, mais je tiens. Par respect pour les gens qui ont voté pour la liste Porteneuve, je ne veux pas que quelqu'un devienne

maire sans passer devant les urnes, par un jeu de chaises musicales. » « Il y a un an, quand vous nous aviez proposé des postes d'adjoint à Ghyslaine Pradel et à moi, on avait refusé, mais on avait été capables de discuter, lui répondait Franck Panafieu, élu d'opposition. On vous avait demandé de mettre fin au fiasco, vous n'avez pas voulu. Et depuis, tous, nous sommes en situation d'échec. »

« Télé »

Dans une ambiance surchauffée, Michel Porteneuve levait la séance pour un quart d'heure. Il arrêta le deuxième round illico : « Je vous propose d'interrompre ce conseil, de créer un groupe d'élus pour tout remettre à plat, et qu'on arrête de se donner en spectacle. » « J'y participerai, répondait Franck Panafieu. Mais certaines barrières ont été franchies, je ne pourrai pas l'oublier. » Le maire regardait alors le public : « messieurs dames, c'est tout pour ce soir, c'est la fin de la télé. » ■

(*) Djuwan Armandet et Franck Panafieu expliquaient, en marge du conseil « ne pas vouloir entraver des projets d'autres communes ou de l'intercommunalité » alors qu'ils étaient par ailleurs résolus à voter contre toutes les autres délibérations à l'ordre du jour.

La Montagne, le 22 janvier 2023 :

■ médiation infructueuse à

Neussargues. Cette semaine, Christian Montin et Jean-Luc Lentier, président et vice-président de l'Association des maires du Cantal, sont intervenus auprès du conseil municipal de Neussargues-en-Pinatelle, pour une tentative de médiation. Après que chaque partie a exposé ses griefs, les membres de l'AMF ont proposé plusieurs pistes pour l'avenir. Que tout le monde se mette à travailler ensemble, ce qui semble exclu vu les tensions. Qu'il y ait une démission collective, mais le maire, Michel Porteneuve, comme plusieurs membres de l'opposition ne le veulent pas. Reste alors, une éventuelle saisine du conseil des ministres par la préfecture, si le budget n'était encore pas voté, pour demander la dissolution du conseil municipal.

La Montagne, le 5 novembre 2023 :

Politique

Ce qu'il faut retenir du conseil municipal de Neussargues en Pinatelle

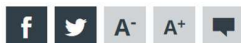
M Article réservé aux abonnés

Publié le 24/11/2023 à 08h46



Les élus ont voté à bulletin secret pour élire le maire délégué de Celles, et déterminer le nombre d'adjoints, en le maintenant à cinq ou le portant à six. © Agence SAINT FLOUR

Les élus ont voté à bulletin secret pour élire le maire délégué de Celles, et déterminer le nombre d'adjoints, en le maintenant à cinq ou le portant à six. © Agence SAINT FLOUR



+ S'ABONNER

Suite à la démission de Thierry Dalle de tous ses mandats au conseil municipal, les élus ont dû élire ses remplaçants.

Depuis son installation en mars 2020, le conseil municipal de Neussargues en Pinatelle vit au rythme des tensions, des démissions, des dissidences et des divergences. La dernière en date, la démission de Thierry Dalle, le 22 septembre dernier, de son poste de premier adjoint, mais aussi de conseiller municipal, de maire délégué de Celles, de délégué au Syndicat mixte de gestion forestière de Celles, au Syndicat d'adduction d'eau d'Ussel et au conseil d'administration de l'abattoir, qui a entraîné une série de nouvelles nominations. C'est ce qui était à l'ordre du jour de la réunion de mardi soir.

Annexe 2: Extraits du jugement du 16 juillet 2010 du tribunal administratif de Clermont-Ferrand annulant l'autorisation d'ouverture de carrière sur le site des Côtes de Chanzac

N°0901615 ; 100092

15

responsabilité scientifique du Muséum national d'histoire naturelle./ Lors de l'élaboration d'un plan, programme ou projet, le préfet communique à la commune ou à l'établissement public de coopération intercommunale compétent toutes informations contenues dans ces inventaires utiles à cette élaboration. (...) » ;

Considérant que l'étude d'impact a pour objet de permettre, d'une part, au demandeur d'en apprécier les incidences prévisibles et de proposer des mesures permettant de les minimiser et, d'autre part, d'assurer une information complète du public et de permettre à l'autorité administrative d'apprécier la conformité du projet aux règles de droit applicables ; qu'elle doit à cet effet comprendre le recensement et l'examen des caractéristiques essentielles du milieu naturel et leur évolution prévisible résultant de la réalisation du projet et doit donc comporter l'examen des différents points ci-dessus rappelés et être adapté à l'importance des enjeux concrets du projet, au regard de l'état initial du site ;

Considérant qu'il résulte de l'instruction que le projet de carrière litigieux, qui représente une surface d'environ 15 hectares, dont environ 9 hectares dédiés à l'extraction, est situé dans la vallée étroite et encaissée de la rivière l'Allanche, qui rejoint l'Allagnon à hauteur de Neussargues-Moissac, dans le parc naturel régional des Volcans d'Auvergne ; que cette vallée est classée, selon la charte 2000-2010, en zone 11 a) « Gorges sauvages des Pays coupés » destinée notamment à protéger la faune et la flore et en zone 13 b) « Planèzes de Chalinargues », dont l'objet est la valorisation du patrimoine et le tourisme, et dans un vaste ensemble naturel de 1 183 hectares, d'ailleurs classé pour partie en zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I, dite « Vallée de l'Allanche », c'est-à-dire, selon la circulaire n° 91-71 du 14 mai 1991 relative aux ZNIEFF, comme secteur d'une superficie en général limitée, caractérisé par les présences d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux, rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional et particulièrement sensible à des équipements ou à des transformations même limitées, situées à proximité et sur les éléments ayant fondé leur inscription, en raison de la présence de plusieurs espèces protégées régionalement, et rares ou peu communes, et pour une autre partie en zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type II « Cézallier » ; que, de plus, le projet est situé à proximité de deux zones Natura 2000 en raison de la présence de la rivière l'Allanche, située à environ 50 mètres du site retenu, classée ainsi comme rivière à loutres et rivières à écrevisses à pattes blanches ; que l'exploitant devait ainsi, en raison de la qualité environnementale du site, porter une attention toute particulière à l'étude environnementale contenue dans l'étude d'impact ; qu'en l'espèce, il résulte de l'instruction que l'analyse de la faune et la flore, contenue aux pp. 47 à 54 de l'étude d'impact, établie au demeurant à la suite d'une seule journée d'observation, d'étude, et de relevés de la part d'un écologue réalisée le 14 septembre 2005, se limite à décrire de façon très succincte la présence d'espèces animales et végétales, en omettant au surplus toute étude des invertébrés ; qu'elle se contente d'indiquer le caractère favorable du milieu pour la présence de reptiles et amphibiens ; que si elle indique que les oiseaux, hormis les hirondelles des rochers, sont communs, elle n'apporte aucune autre précision alors pourtant que cette même étude indique que la vallée de l'Allanche est réputée pour son avifaune ; que, de même, si elle mentionne que les espèces végétales recensées sont communes, elle n'apporte cependant aucune autre précision ; qu'ainsi, eu égard à la qualité environnementale du site dans lequel s'intègre le projet et à la nature et l'ampleur de ce dernier, l'étude d'impact, faute de mentionner et d'analyser avec suffisamment de précision la faune et la flore, et de permettre ainsi d'apprécier l'évolution prévisible du milieu naturel résultant de la réalisation du projet, est entachée d'une insuffisance notable de nature à avoir nui à la bonne information du public ainsi qu'à l'exercice par l'administration de son pouvoir d'appréciation ; qu'ainsi, et sans que la société ne puisse utilement se prévaloir des « quelques imperfections » de

l'étude d'impact, les insuffisances de cette étude ont vicié substantiellement la procédure ; que l'arrêté querellé doit pour ce motif également être annulé ;

En ce qui concerne la qualification juridique des faits :

Considérant qu'il appartient au juge de plein contentieux des installations classées pour la protection de l'environnement de se prononcer sur l'arrêté attaqué au regard des circonstances de fait et de droit existant à la date à laquelle il statue ;

Considérant, en premier lieu, et ainsi qu'il a été dit, que le projet litigieux est situé dans un environnement naturel remarquable, ainsi qu'en attestent d'ailleurs les classements en ZNIEFF et la proximité de zones Natura 2000 ; que si ces différents classements ne sont pas par eux-mêmes de nature à faire obstacle à l'exploitation d'une carrière, ils révèlent néanmoins un site naturel présentant un caractère remarquable et préservé dans cette partie du département du Cantal ; que la situation de ce projet dans une vallée et à proximité immédiate de cette rivière de l'Allanche, dans une zone naturelle et sensible écologiquement, est de nature à porter atteinte à celle-ci ; qu'au surplus, le projet contesté est de nature à rompre l'unité de la ZNIEFF I en forme de croissant imparfait, dont l'une des branches sera coupée à moitié du fait de la situation et taille du projet d'exploitation ; que, dans ces conditions, le préfet du Cantal a commis une erreur manifeste d'appréciation ; que l'arrêté querellé doit aussi être annulé pour ce motif ;

Considérant, en second lieu, qu'a été découverte au mois de juin 2009, soit quelques jours avant l'édition le 10 juillet 2009 de la décision attaquée, la présence sur la parcelle cadastrée section ZB n° 37 sur le site de l'exploitation de la carrière envisagée de 23 pieds d'une espèce d'orchidée « *Orchis Coriophora* » ou « Orchis punaise », espèce en voie de régression et extrêmement sensible à toute forme de pollution, et la Carline artichaut à feuille d'acanthé (*Carlina acanthifolia*) ; que la présence de ces espèces, respectivement protégées au niveau national et régional par l'arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire et celui du 30 mars 1990 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Auvergne complétant la liste nationale, a été relevée et révélée par la société d'orchidophilie d'Auvergne, le Conservatoire botanique du Massif central, ainsi que le maire de la commune de Sainte-Anastasie le 16 octobre 2009, qui a la qualité d'officier de police judiciaire ; qu'il résulte de l'instruction que ni le préfet du Cantal, qui en a été informé par deux courriers, l'un du 26 juin 2009 du maire et l'autre du 30 juin 2009 du Conservatoire botanique du Massif central, ni la SAS Carrières Monneron ne contestent utilement la présence de ces deux espèces protégées ; qu'en tout état de cause, ainsi qu'il ressort de l'inventaire mis à jour de la ZNIEFF I concernée par le projet, la présence de la Carline sur ce site est répertoriée depuis le mois de juin 2009 ; que, par ailleurs, il est constant que des pieds de l'orchidée dont s'agit sont aujourd'hui présents sur le périmètre de l'emprise du site ; que l'arrêté attaqué ne prévoyant aucune mesure ou prescription destinée à protéger ces espèces végétales protégées, il y a également lieu d'annuler l'arrêté contesté pour ce motif ;

Considérant qu'il résulte de tout ce qui précède, et sans qu'il soit besoin d'examiner les autres moyens des requêtes, que l'arrêté n° 2009-997 en date du 10 juillet 2009 du préfet du Cantal est annulé, sans que le Tribunal ne puisse suppléer l'insuffisance de l'étude d'impact par l'édition de prescriptions complémentaires à l'arrêté attaqué ;

Annexe 3 : Extraits du rapport du commissaire enquêteur sur le SCOT Est-Cantal (12 mars 2021)

L'intégralité du rapport est disponible sur ce lien : https://www.sytec15.fr/wp-content/uploads/2021/04/Rapport_commissaire_enqueteur.pdf

1/ p.19 et p. 44, sur la participation du public :

→ Chapitre 3 - Les observations du public

Lors des 7 permanences, j'ai reçu 32 personnes. Les registres dédiés ont recueilli 33 observations, dont 8 ont été déposées en dehors des permanences.

Le registre dématérialisé, quant à lui, a recueilli 272 observations, souvent étayées par des notes jointes.

***2 - Analyse des observations :**

Le nombre et la qualité des observations, ainsi que la quantité de consultations du dossier (1421) par le canal du registre dématérialisé attestent de l'intérêt des habitants pour le projet de SCoT et le devenir de leur pays.

2/ p.46, sur « l'indignation » de la population concernant le projet de carrière des « Côtes de Chanzac » :

Enfin, l'Enquête Publique a recueilli un nombre très important d'observations exprimant une opposition ferme à l'encontre de 2 projets :

*Le projet de réouverture d'une carrière sur les « côtes de Chanzac » par l'entreprise Monneron (cf ; RD220) à Sainte Anastasie.

L'exploitation de ce site commencée en 2009 avait été interrompue suite à une procédure contentieuse.

La demande de réouverture par la même entreprise suscite l'indignation de nombre de pétitionnaires.

*Le projet d'exploitation d'un gisement de diatomite sur la Narse de Nouvialle par l'entreprise Imérys.

Cette perspective est fermement contestée par un nombre important de pétitionnaires, y compris par la Chambre d'Agriculture (n°158), au nom de la préservation des zones humides, d'une part et des terres agricoles d'autre part.

De plus, à ce projet, de nombreux pétitionnaires adjoignent celui de la déviation d'Ussel (voire de la préservation du village de Beynac), dont (yc.la Chambre d'Agriculture) ils contestent la pertinence et auquel ils s'opposent au titre de la consommation foncière.

Je ne peux que constater que ces observations (qu'elles combattent ou, plus rarement, soutiennent ces projets), pour pertinentes qu'elles soient, ne relèvent pas du champ de compétence du SCoT.

Les projets concernés seront soumis à la sagacité des promoteurs des documents d'urbanisme à venir et des autorités compétentes qui auront à se prononcer sur leur validité.

Toutefois, elles pourront d'ores et déjà éclairer utilement lesdits décideurs.

Annexe 4 : Extrait de la presse locale sur le SCOT Est-Cantal et l'opposition au projet de carrière de Chanzac (20 avril 2021)

La Montagne, le 20 avril 2021 :

LA MONTAGNE MARDI 20 AVRIL 2021 11

Saint-Flour → Vivre sa ville

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (2/2) ■ Deux sujets abondamment commenté lors de l'enquête publique

Carrières et narse animent le SCOT



DÉFENSE. Les carrières ont fait entendre leur voix durant la phase d'enquête publique du SCOT... tout comme les opposants à certains projets ciblés. PHOTO D'ARCHIVES

Parmi tous les débats soulevés par l'enquête publique du SCOT, les deux les plus vifs concernent, sans surprise, les carrières, et l'extraction de la diatomée sur la narse de Nouvialle.

Yann Baysat

L'enquête publique du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a constitué un terrain fertile au débat. Sur les énergies renouvelables, l'occupation foncière (voir notre édition d'hier)... et sur la terre en elle-même.

D'abord, sur la question des carrières. Les professionnels du secteur se sont largement mobilisés lors de cette enquête publique. Exploitants, salariés, de manière individuelle ou sous forme de collectif, ont largement commenté le SCoT, par crainte qu'on ne leur laisse étendre leurs carrières suffisamment. En cela, ils ont été rejoints par la CCL, mais aussi par Didier Achalme, président

de Hautes Terres communauté. Les carrières ont aussi été reçues en collectif par le commissaire enquêteur.

De Chanzac...

Voilà pour la question en général... mais il y a aussi les problèmes particuliers. Et là, celui qui a suscité le plus de réactions est la possible réouverture de la carrière des « côtes de Chanzac » à Sainte-Anastasia (commune de Neusargues en Pinatelle). Si l'entreprise intéressée défend son projet, le commissaire enquêteur note que « la demande de réouverture suscite l'indignation de nombre de pétitionnaires. »

Cette question ne peut être réglée par le SCoT. Mais quid de l'activité en général ? Comme l'explique le commissaire enquêteur : « les professionnels du secteur contestent le « quota » de consommation foncière de 30 hecta-

res qui serait attribué à leur activité pour la durée du SCoT. Ce chiffre [...] aurait été établi par projection des 10 années antérieures. Ils affirment que les données ayant servi de base au document sont erronées et contestent le principe même de la méthode. Et ils considèrent qu'une telle limitation serait de nature à remettre en cause l'existence même de leurs entreprises. »

Eux estiment leurs besoins à 68 ha. Le commissaire enquêteur les a entendus, mettant en avant dans ses conclusions la question de l'emploi, « une des trois composantes du développement durable. » Et il a soumis cette requête au Sytec, tout en notant bien « que cette limite de 30 ha figure dans un document qui n'est pas opposable. »

En réponse, le Sytec rappelle que « l'enveloppe de 30 ha n'a pas un caractère prescriptif », qu'elle

« n'empêche pas des autorisations d'exploitation plus grandes, avec une activité progressive, selon un plan de gestion » et propose de « prévoir un ajustement de l'appréhension des besoins, sur la base d'une mise à jour des données étayées. » Comme sur d'autres sujets, les plans locaux d'urbanisme intercommunaux à venir préciseront les questions.

... à Nouvialle

Et qui dit carrière et débat, dit forcément narse de Nouvialle. « Il s'agit là d'un thème qui a fait l'objet du plus grand nombre d'observations », remarque le commissaire enquêteur. Et comme à l'accoutumée deux camps se font face. D'un côté les industriels, Iméry surtout, leurs salariés, et des élus comme Didier Achalme, président de Hautes Terres, qui défendent le gisement d'emploi. Et de l'autre, de très nombreux élus de Saint-

Flour communauté, des citoyens, des associations environnementales, et même la Chambre d'agriculture, qui veut faire barrage à l'extraction de diatomée sur la Planèze. Au nom de la préservation de l'environnement, de la ressource en eau et des terres agricoles.

Et le commissaire enquêteur se garde bien de trancher la question. Car il note que si « la préservation de cette zone, comme celle de l'ensemble des zones humides, relève bien du SCoT, la délivrance de l'autorisation d'exploiter le gisement de diatomite relève d'une autre compétence. »

Il faudra donc attendre, encore, pour que ce sujet, comme celui des carrières, soit réglé. Ce que précise expressément Daniel Taurand dans ses trois seules recommandations, après avoir émis un avis favorable au projet de SCoT (*).

Il demande ainsi « de prêter attention à l'évolution de l'élaboration du Schéma régional des Carrières et de se mettre en capacité d'harmoniser, le cas échéant, les prescriptions et dispositions du SCoT avec celles dudit Schéma. »

Et, concernant la narse « de veiller à ce que les futurs documents d'urbanisme appliquent la prescription « protéger. Les réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue par des modes d'occupation du sol adaptés », qui prévoit de nombreuses exceptions au principe qu'elle énonce, après étude au cas par cas de la pertinence des dites exceptions. » Au juge d'alors de se débrouiller avec cette prescription pour le moins alambiquée pour trancher... ■

(*) La troisième porte sur le fait d'intégrer le secteur de la Mangrove dans une dynamique de développement touristique, conformément au souhait des élus locaux.

Cantal

Annexe 5 : L'état de l'église de Sainte-Anastasie

1/ La Montagne, le 24 novembre 2023 :

Patrimoine

Pourquoi sauver les églises des villages du Cantal est un chemin de croix ?

M Article réservé aux abonnés

Publié le 05/11/2023 à 06h07



Depuis la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État, ce sont l'État, les Départements et les communes qui assurent les travaux inhérents aux lieux de culte, c'est-à-dire les travaux liés à l'entretien, à la conservation et à la sécurité des édifices. © Jérémie FULLERINGER

Depuis qu'elles sont tombées dans le domaine public, en 1905, les églises sont de la responsabilité des communes. Mais, dans un État laïc en restriction budgétaire, comment restaurer, sauvegarder ce patrimoine sinon religieux, au moins cher au cœur des Français ? À Neussargues en Pinatelle, commune nouvelle, huit édifices religieux demandent l'attention du maire... Mais à quel prix ?

Inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, l'église de Sainte-Anastasie, située à Neussargues en Pinatelle, présente des dommages conséquents qui lui sont délétères. Il suffit de quelques pas franchis à l'intérieur de la bâtisse sacrée, dont les premiers murs ont été érigés au XIIe siècle, pour s'en rendre compte. Dès l'entrée, à gauche, une large fissure parcourt le mur de la tribune, sous le balcon des sonneurs. Au fil des phases qui ont constitué sa construction et contribué au cachet qu'elle dégage au cœur du village, quelques endroits se sont fragilisés. C'est aussi le cas du mur du chœur, envahi d'une algue verte qui commence à grignoter l'avant.

[...]

2/ Extrait de la délibération n°65 du conseil municipal de Neussargues-en-Pinatelle du 30 août 2022 :

SAINTE-ANASTASIE - RESTAURATION DE L'EGLISE - PHASE TRAVAUX (DEL 2022_065)

Par délibération du Conseil municipal du 31 juillet 2020, la phase d'études estimée à 20 411 € HT a été approuvée, ainsi que son plan de financement prévoyant 80% de subventions : 40% de la DRAC, 15% du Cd15 et 25% du CR ARA. Seulement 2 ont été attribuées pour un total de 50,88 %. Les phases d'étude se sont succédées avec l'avant-projet, le permis de construire (délivré le 30 avril 2021), et le DCE remis le 2 août 2022 en vue de la mise en consultation des entreprises. Quelques modifications seront faites par le maître d'œuvre avant mise en concurrence, envisagée en septembre 2022 pour démarrer les travaux dès janvier 2023.

[...]

Le rapporteur propose au Conseil Municipal de :

- Approuver le dossier technique des travaux de restauration de l'église de SAINTE-ANASTASIE ;
- Solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des différents organismes (État au titre de la DRAC, Région AUVERGNE RHONE ALPES et Conseil Départemental du CANTAL), et tout autre financeur potentiel (public et privé) ;
- Autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises selon le dossier présenté, puis à signer les marchés de travaux avec les prestataires dont l'offre sera la plus avantageuse ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au financement et au bon déroulement de cette opération, ainsi que toute autre pièce liée à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à 22 voix POUR,
Le conseil municipal,

Adopte l'opération concernant la restauration de l'église de Sainte-Anastasie - phase travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.